VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

INFO SUR VENTE ALCOOL DANS UNE ASSOCIATION

Par Profil supprimé Postée le 04/12/2014 15:41

Monsieur Madame
Je souhaiterais avoir des informations concernant la vente d'alcool dans une association.
Si une association achète du vin ou de la bière et qu'elle met des étiquettes à son effigie. Quelle sera la réglementation en vigueur si par la suite ces bouteilles sont vendus aux adhérents, pendant une manifestation sportive, ... ?

Merci d'avance de la réponse que vous m'apporterais.

Cordialement

Mise en ligne le 04/12/2014

Bonjour,

Au delà des mentions légales qui seraient à respecter sur votre étiquetage (mention de prévention pour les femmes enceintes, degré d'alcool,etc), nous ne pouvons pas vous informer compte tenu de la spécificité de votre question. Nous vous invitons à contacter la chambre du commerce et de l'industrie afin que vous puissiez éventuellement trouver une réponse.

Cordialement.